



ATELIER D'OPÉRATIONNALISATION DU PROTOCOLE DE NAGOYA SUR L'APA EN CÔTE D'IVOIRE

Etoile du Sud, Bassam, 29 au 31 octobre 2019



RAPPORT DE L'ATELIER DE SYNTHÈSE

Du mardi 29 octobre au jeudi 31 octobre 2019, s'est tenu à l'hôtel Etoile du Sud de Grand-Bassam, l'atelier d'opérationnalisation du Protocole de Nagoya sur l'APA. Cet atelier a été organisé par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, en collaboration avec l'Initiative pour le Renforcement des Capacités sur l'APA.

L'objectif principal de cet atelier est de mettre en place des mécanismes qui favorisent l'opérationnalisation du Protocole de Nagoya sur l'Accès et le Partage juste et équitable des Avantages (APA) résultant de l'exploitation des ressources génétiques en Côte d'Ivoire. Il visait de façons spécifiques à :

- (1) présenter la stratégie APA,
- (2) visualiser la description écrite de la procédure APA
- (3) analyser la demande de permis
- (4) valider le plan d'action APA

L'atelier a regroupé une vingtaine de participants venus de structures diverses (cf. annexe 1).

Les différentes étapes des travaux de cet atelier sont les suivantes :

- Cérémonie d'ouverture de l'atelier ;
- Présentations en plénières ;
- Échanges ;
- Travaux de groupe et restitution ;
- Clôture.

I- Déroulement de l'atelier

Elle a été marquée par les mots de bienvenue du point focal national APA et de l'allocution, du représentant de l'Initiative de renforcement des capacités sur l'APA, M Peter Schauerte et du discours du Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, Prof Joseph Séka Séka, lu par son représentant, Monsieur François Kouablan, directeur de cabinet.

1- Cérémonie d'ouverture

1-1- Mots de Bienvenue

Il a été prononcé par Mme Koffi Alaki véronique épouse Amari, point focal national APA. En souhaitant la bienvenue aux participants, elle s'est félicitée de l'esprit de franche collaboration qui a prévalu tout au long de la préparation de cet atelier. Reconnaisant l'importance du thème de l'atelier, elle a exprimé le vœu de voir les travaux débouchés sur des résultats escomptés. Puis elle a terminé ses propos en demandant l'indulgence quant aux insuffisances organisationnelles que les participants viendraient à constater.

1-2- Allocution du représentant de l'Initiative

M Peter Schauerte a remercié les participants pour leur présence et l'accueil chaleureux à lui réserver. Il a fait un bref rappel du protocole de Nagoya sur APA. En effet, c'est à la Convention de Rio de 92 sur la biodiversité; laquelle convention repose sur trois objectifs à savoir (i) la conservation de la biodiversité, (ii) la gestion durable de la biodiversité (iii) l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, que le protocole de Nagoya sur APA a été adopté en 2010 et entré en vigueur en 2014.

Par ailleurs, il a indiqué que l'initiative APA est une initiative multi-bailleurs financé par plusieurs pays et/ou institutions notamment l'Allemagne, la confédération Suisse, la GIZ, l'Organisation Internationale de la Francophonie, l'Union Européenne, le Ministère des Affaires Etrangères de la Norvège. Elle appuie les parties dans leurs activités. Depuis 2006, l'Initiative a démarré ses activités en Afrique. Plusieurs activités ont été menées dans différents pays africains et des résultats ont été acquis. En Côte d'Ivoire, elle a effectué une mission en juillet 2019 pour recueillir des informations sur les modes d'accès aux ressources génétiques en Côte d'Ivoire. La Côte d'Ivoire, élue pays membre de l'Initiative connaît des avancées notables dans son processus de mise en œuvre de l'APA.

Cependant, elle est encore à mi-chemin de l'objectif final. Ainsi, le défi à relever selon lui réside désormais l'opérationnalisation du protocole de Nagoya sur l'APA.

Pour terminer, Mr. PETER SCHAUERTE a partagé avec l'ensemble des membres du comité ad hoc sa vision selon laquelle la matérialisation du protocole de l'APA est l'un des moyens efficace pour assurer la conservation biodiversité, la préservation de la nature et de réduction de la pauvreté en Afrique. Sur cette dernière, il souhaite de bons travaux à tous.

1-3- Discours d'ouverture

Dans son intervention, Monsieur François Kouablan, Directeur de cabinet, représentant du Ministre de l'Environnement et du Développement Durable de la Côte d'Ivoire a, avant tout propos, présenté ses excuses pour le retard accusé. Il a présenté au nom de son Excellence Monsieur le Président de la République de Côte d'Ivoire, et au nom du Gouvernement, toute sa reconnaissance à l'Initiative pour le renforcement de capacité pour les efforts qu'il déploie en faveur de la sauvegarde de la diversité biologique de la Côte d'Ivoire.

Au nom du Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, Professeur Joseph Séka Séka, il a traduit la cordiale bienvenue à tous les participants présents à cet atelier de réflexion pour la mise en place d'un plan d'action APA en Côte d'Ivoire. Notant la forte présence des participants à cette rencontre, preuve de tout l'intérêt accordé à l'atelier, et rappelant l'importance des Accords multilatéraux sur l'environnement, notamment la Convention sur la Diversité biologique dont son pays est partie, Monsieur François Kouablan a mentionné que la Côte d'Ivoire dispose d'une richesse inestimable en diversité biologique à savoir la diversité des écosystèmes, la diversité des espèces et celle des gènes. Ces richesses fournissent de manière insoupçonnée des options importantes susceptibles de soutenir les efforts de notre pays et de nos communautés pour réduire la pauvreté et s'adapter aux changements climatiques.

Abordant le programme de l'atelier, il a souhaité l'assiduité et la persévérance aux participants pour qu'à la sortie de cette rencontre, des résultats atteints soient à la hauteur des attentes.

Il a exprimé le vœu que cette rencontre soit un grand succès pour que la Côte d'Ivoire dispose d'un mécanisme d'opérationnalisation du protocole de Nagoya sur l'Accès et le Partage des Avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées.

Sur ce, il a déclaré ouverts les travaux de l'atelier.

2- Présentations en plénière

2-1- Présentation des objectifs et du programme de l'atelier

Elle a été faite par Madame Amari Alaki Véronique. Mais avant, le représentant de l'Initiative de renforcement des capacités sur l'APA a présenté un film sur l'APA intitulé, « APA expliqué simplement » en vue de permettre à certains membres du comité Ad 'hoc de mieux l'appréhender.

On peut retenir de ce film que les Etats sont souverains de leurs ressources génétiques, qui pour l'utiliser par un autre demandeur externe doit faire l'objet d'un Consentement Préalable en Connaissance de Cause (CPCC), puis d'une conclusion de Conditions Convenues d'un Commun Accord entre le fournisseur et l'utilisateur.

Comme objectif principal, l'atelier visait à mettre en place des mécanismes qui favorisent l'opérationnalisation du Protocole de Nagoya sur l'Accès et le Partage juste et équitable des Avantages (APA) résultant de l'exploitation des ressources génétiques en Côte d'Ivoire. Il s'agit de façons spécifiques à (i) présenter la stratégie APA, (ii) analyser la demande de permis, (iii) présenter et visualiser la description écrite de la procédure APA.

2-2- Présentation de la Stratégie Nationale APA

C'est Madame SEA Edwige Inès qui a présenté la Stratégie Nationale APA. Elle a, dans une introduction situé le contexte de l'élaboration de la stratégie nationale APA, puis indiqué les grands axes de la stratégie notamment ses principes, ses buts et objectifs, ses orientations stratégiques suivies d'orientations spécifiques et ses modalités de mise en œuvre.

Les orientations stratégiques au nombre de cinq (5), comprennent :

- Orientation stratégique 1 : Mise en place d'un cadre juridique, institutionnel et politique ;
- Orientation stratégique 2 : Renforcement des capacités des acteurs intervenants dans le processus APA ;
- Orientation stratégique 3 : Promotion et valorisation des ressources génétiques et les connaissances traditionnelles associées ;
- Orientation stratégique 4 : Mise en place d'un mécanisme de financement durable en faveur de l'APA
- Orientation stratégique 5 : Mise en place d'une coopération, partenariat régional et sous régional traitant des questions liées à l'APA.

Au niveau des modalités de mise en œuvre de la Stratégie Nationale sur l'APA, quatre (4) actions ont été identifiées :

- La coordination de la stratégie ;
- Le mécanisme de financement ;
- Le mécanisme de suivi et d'évaluation de la stratégie ;
- La communication

Des recommandations ont été faites pour l'opérationnalisation de la Stratégie Nationale sur l'APA. Il s'agit de :

- Adopter et vulgariser la Stratégie ;
- Obtenir des financements ;
- Elaborer le plan d'action ;
- Mettre en place le dispositif de suivi-évaluation

2-3- Constitution des groupes de travail

Les présentations étant terminées, il s'est agi de constituer quatre groupes pour travailler sur les cinq (5) orientations stratégiques susmentionnées. Quatre groupes ont été constitués à cet effet. Ce sont :

Groupe 1 : Mise en place d'un cadre juridique, institutionnel et politique (OS1);

Groupe 2 : Renforcement des capacités des acteurs intervenant dans le processus d'APA (OS2)

Groupe 3 : Promotion et valorisation des ressources génétiques et les connaissances traditionnelles associées

Groupe 4 : Mise en place d'un mécanisme de financement durable, d'une coopération, partenariat régional et sous régional traitant des questions liées à l'APA

II- Elaboration du plan d'action APA

1- Activité

Les travaux de groupes ont débuté au jour 2 de l'atelier (30/10/2019). L'activité a consisté pour chaque groupe à renseigner le tableau ci-après conformément aux orientations stratégiques.

Les résultats	Les indicateurs	Les sources de vérifications	Les activités	Le budget	Les échéances
---------------	-----------------	------------------------------	---------------	-----------	---------------

2- Présentation des résultats des travaux, discussions et validation du plan d'action APA

Les résultats des travaux (Voir annexe) ont été présentés à tour de rôle par les rapporteurs de groupes. Les résultats ont fait l'objet d'échanges. Des suggestions et contributions ont été apportées en vue d'améliorer les différents travaux de groupes.

Le plan d'action APA a été validé sous réserve de la prise en compte des contributions et observations qui y ont été apportées.

III- Visualisation et description écrite de la procédure APA, analyse de demande de permis et recommandations

Toutes ces activités ont été exécutées au jour 3 de l'atelier. Madame Amari Véronique et Monsieur Peter Schauerte sont intervenus respectivement dans la présentation de la procédure APA et du comité Ad hoc

1- Présentation de la visualisation et description écrite de la procédure APA

Monsieur Peter Schauerte a rappelé que la visualisation de la procédure doit, en principe, intervenir avant sa traduction dans un texte de loi ou dans un texte réglementaire. Mais compte tenu du fait que le décret sur l'APA n'est pas encore adopté et en vigueur, une inversion de l'ordre s'impose.

La procédure APA se décline en plusieurs étapes (voir schéma).

2- Présentation du comité ad hoc

Les membres du comité ad hoc ont été présentés ainsi que les missions dudit comité. Au nombre de vingt (20), les membres du comité ad hoc viennent des structures suivantes:

- Ministère des eaux et forêts ; (MINEF)
- Ministère de la justice et des libertés publiques ;
- Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural ;
- Ministère des ressources halieutiques ;
- Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;
- Centre National de Floristique ; (CNF)
- Centre de recherche océanologique ;
- Centre National de Recherche Agronomique (CNRA) ;
- Service juridique du Ministère de l'Environnement et du Développement durable;
- Institut pasteur d'Abidjan ;
- Centre de Recherche en Ecologie (CRE) ;
- Point Focal National APA ;
- SODEFOR ;
- Coordonnateur National du Programme des ressources naturelles ;
- Office Ivoirienne de la Propriété intellectuelle ;
- Direction de la promotion de la médecine traditionnelle
- Université Nangui Abrogoua
- Université Felix Houphouet Boigny ;

3- Analyse de formulaires de demande de permis

Trois types de demandes de permis APA (voir annexe) auxquelles est confronté le point focal ont fait l'objet d'analyse. Ces demandes ont été examinées minutieusement par les participants et des précisions ont été apportées.

Sur les deux premières demandes, le comité ad hoc a recommandé le déclenchement de la procédure complète APA ; quant à la troisième demande qui déclenche elle aussi une procédure complète APA, il a été recommandé un processus de négociation préalable avec l'utilisateur.

4- Recommandations

Sur le comité ad hoc :

- ajouter aux membres du comité ad hoc, un représentant de l'OIPR et des communautés locales ;
- adresse des courriers de désignation officielle des représentants aux structures concernées.

Sur les demandes de permis

- adresser un courrier adressé aux institutions d'origine du demandeur en vue de les sensibiliser sur l'initiative APA
- dupliquer les échantillons transférés dans des banques des ressources nationales ;
- mettre l'accent sur la copropriété dans les CCCA

Sur les trois (3) actions à mener pour l'opérationnalisation du protocole sur l'APA

- un comité restreint devra travailler à la finalisation du plan d'action, puis le transmettre au Président du comité ad hoc pour révision et validation.
- Sous réserve des observations, la procédure est validée ;
- Un processus de négociation doit être engagé en ce qui concerne le formulaire 3 ;
- Prévoir et engager des poursuites contre tout utilisateur de ressources génétiques coupables d'infractions commises en l'encontre du décret sur l'APA

IV- Cérémonie de clôture

La cérémonie de clôture de l'atelier a été marquée par deux interventions notamment celle du représentant de l'Initiative pour le renforcement des capacités sur APA et Professeur Kadio Blaise, représentant le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable.

1- Mot de fin du représentant de l'Initiative sur l'APA

Monsieur Peter Schauerte a remercié à nouveau les participants et s'est réjoui du niveau d'implication et de compréhension de ceux-ci. Il a aussi prodigué des conseils pour la bonne marche de l'APA. Il a pour ce faire, attiré l'attention des membres du comité ad hoc sur l'impérieuse nécessité de la conclusion des contrats, car pour lui, ils viendront instaurer une forme de sécurité juridique. Ensuite, il les a encouragés à veiller à la mise en œuvre du plan d'actions et la recherche des moyens de son financement et, enfin, la visualisation de l'APA.

Aussi, a-t-il insisté sur la nécessité de créer des conditions qui soient favorables à la conclusion de contrats APA, notamment une flexibilité de la procédure des demandes d'accès.

2- Allocution du représentant du MINEDD

Professeur KADIO Blaise, a adressé, au nom de Monsieur le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, Professeur Joseph Séka SEKA, des remerciements à l'endroit du représentant de l'initiative pour le renforcement des capacités sur l'APA et tous les autres membres du comité ad hoc pour leur engagement et leur motivation sans faille durant ces trois (3) jours d'activité intense. Il n'a pas manqué de rappeler les enjeux autour de l'APA, notamment ses retombées pour la Côte d'Ivoire. Pour lui, donc, les objectifs visés par cet atelier ont été atteints, à savoir que le plan d'actions est désormais opérationnel, la procédure ou la démarche APA est validée, l'étude de cas traitée.

Conscient qu'une pièce hautement importante manque au puzzle, il a donc encouragé les parties prenantes à mettre tout en œuvre, afin que le décret sur l'APA soit adopté. Sur ces mots, il a souhaité un bon retour à tous les participants, avant de clore l'atelier.

Fait à Grand Bassam, le jeudi 31 octobre 2019
Les rapporteurs, Dr Gbocho Didier et Vamara Diabagaté